

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIÈREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; **LINABESTOS** est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

**LINABESTOS** est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec: LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES  
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

---

**P.-C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

l'A  
pour  
RU

L  
H  
L  
s'  
An

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, GRANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,**  
MONTREAL.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre      Téléphone 263      Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**  
ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean  
LÉVIS.

(Edifice de la Métropolitaine.)

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre

et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restoration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à M<sup>rs</sup>. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIRIOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés  
et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés  
ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUPELLERIE, Réparées et  
Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES,  
CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière  
satisfaction; nos prix défont toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

# LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.

20

S

BU

Cal

Par

Par

Bul

12 r

18,



---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 401. — *Les Quarante-Heures*, 401.

**Partie officielle** : Règlement pour le Carême, 402 ; l'Apostolat de la Prière, 403;

**Partie non officielle** : **CAUSERIE DE LA SEMAINE** : Une étude qui s'impose, 404. — **LITURGIE ET DISCIPLINE** : Pains d'autel, 406 ; **CHRONIQUE DIOCÉSAINE**, 408. — **A TRAVERS LES DIOCÈSES** : Montréal, 409 ; Ottawa, 409 ; St-Boniface, 410 ; St-Hyacinthe, 411 ; Sherbrooke, 411 ; Valleyfield, 411 ; Alexandria, 411 ; Haileybury, 412 ; Le Pas, 412.

**Bulletin social** : **FAITS ET ŒUVRES** : Au Manitoba, 413.

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 12 mars.** — I du Carême, 1 cl

**Lundi, 13.** — De la férie.

**Mardi, 14.** — De la férie.

**Mercredi, 15.** — Quatre-Temps, — De la férie

**Judi, 16.** — De la férie.

**Vendredi, 17.** — Quatre-Temps, ST-PATRICE, év. et conf. *dbl. maj.*

**Samedi, 18.** — Quatre-Temps, ST-CYRILLE DE JÉRUSALEM, év. et doct.

**Dimanche, 19.** — II du Carême, 1 cl.

## QUARANTE-HEURES

12 mars, Ste-Marie de Beauce.—14, St-Augustin.—16, l'Islet.—17, Pontbriand,  
18, Frères des Ecoles Chrétiennes de Québec.—19, Lauzon.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### RÈGLEMENT POUR LE CAREME

EXTRAIT D'UNE LETTRE CIRCULAIRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN, ARCHEVEQUE DE QUEBEC, EN DATE DU 1er MARS 1916.

Les fidèles du diocèse devront suivre, cette année, le règlement ordinaire du carême. Nous croyons utile d'en rappeler ici les principales dispositions.

10.—Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.

20.—On est tenu de faire maigre tous les mercredis et vendredis, ainsi que le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint.

30.—Les lundis, mardis et jeudis, de même que les samedis, à part les deux mentionnés plus haut, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement dispensées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas.

40.—Il est défendu, même le dimanche, à tous ceux qui profitent de l'Indult pour user d'aliments gras, de manger, au même repas, de la viande et du poisson. Il n'y a d'exception que pour les personnes qui souffrent d'infirmités incompatibles avec le jeûne prescrit par l'Eglise.

Les fidèles, qui profitent des adoucissements si considérables apportés à la loi de l'Eglise, doivent faire une aumône proportionnée à leurs moyens. Ce devoir incombe plus particulièrement à ceux qui, pour des raisons légitimes, se font dispenser même des pratiques de mortification très mitigées que l'Eglise impose à ses enfants. Messieurs les curés exhorteront leurs paroissiens à se montrer généreux. L'aumône, faite avec un véritable esprit de charité, ouvre le cœur au repentir et attire la miséricorde de Dieu sur les pécheurs. Par les sentiments qu'elle doit développer dans l'âme, par les sacrifices qu'elle fait accomplir elle rapproche le chrétien de la croix, et lui ouvre les trésors de la rédemption. Elle est donc une œuvre de pénitence excellente entre toutes, et elle convient spécialement au saint temps du carême.

Les aumônes recueillies pendant le carême sont consacrées aux diverses œuvres de charité du diocèse. On est prié de les envoyer fidèlement à l'Archevêché, dans la première quinzaine de Pâques.

**L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE**

*Intention générale du mois de mars approuvée et bénie par Notre  
Saint-Père le Pape*

**LES SOLDATS**

La guerre affreuse qui bouleverse l'Europe depuis dix-huit mois met aux prises plusieurs nations chrétiennes à la grande joie du mahométan et de l'infidèle. Des soldats, frères en Jésus-Christ se voient forcés de s'entre-tuer par devoir envers leur patrie et par obéissance envers leurs chefs.

Tout en implorant le Cœur de Jésus, pour qu'il hâte la fin de la guerre, nous prions pendant le mois de mars pour que les soldats, alliés ou ennemis, vivent et meurent en chrétiens. Prions d'une manière spéciale pour les nôtres qui prennent une part active à cette lutte sanglante.

La vie de préparation dans les camps a ses dangers graves, surtout pour la jeunesse ardente, nous prions pour que nos chrétiens évitent le péché qui, selon Jeanne d'Arc, fait perdre les batailles, pour que le prêtre soit près d'eux pour les fortifier par les sacrements, pour que le danger les trouve prêts, que la Vierge Marie les protège, qu'ils reçoivent du Cœur de Jésus la force d'accomplir leurs héroïques devoirs et qu'aucuns de ceux qui donneront leur vie pour notre cause ne perde leur âme immortelle.

**OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS**

Divin Cœur de JESUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour les soldats.

*Résolution apostolique:* Je demanderai à la sainte Messe au Cœur de Jésus de fortifier l'âme de nos soldats; j'offrirai quelques œuvres expiatoires pour l'âme des soldats morts pour la patrie.

---

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### UNE ETUDE QUI S'IMPOSE

L'étude de l'histoire de l'Eglise s'impose à tout catholique qui veut se mettre en mesure d'éclairer et de défendre sa foi et à plus forte raison, au prêtre, dont la mission est de faire connaître, l'Eglise et sa doctrine. Qui peut apprécier justement le rôle civilisateur de la Papauté, la sagesse des lois de l'Eglise et leur action bienfaisante sur la société, la nécessité de la vie naturelle pour les peuples comme pour les individus, la puissante efficacité de la grâce divine dans les âmes, dans celles des saints, par exemple, la fécondité merveilleuse de la doctrine catholique et la stabilité qu'elle donne à l'ordre social tout entier, s'il n'a pas une connaissance un peu étendue de l'histoire de l'Eglise ?

Et, s'il s'agit du prêtre, de quel ressources ne se priverait-il pas, en négligeant cette étude, dans l'exercice du ministère de la prédication, par exemple ! Les fidèles aiment le trait édifiant, instructif et bien présenté, dans un sermon ; ils aiment encore mieux qu'on leur fasse voir l'Eglise vivre, pour ainsi dire, sous leurs yeux, en leur parlant, de temps en temps, de ses luttes, de ses souffrances, de ses victoires, et en leur montrant le rayonnement de sa divinité au sein même des vicissitudes humaines. Plus simplement, mais non moins efficacement, quelles utiles et salutaires leçons n'y a-t-il pas à faire, au catéchisme, avec l'histoire de l'Eglise, quand elle est bien possédée par le catéchiste !

Nécessaire au prêtre en tout temps, l'histoire de l'Eglise s'impose, aujourd'hui, au programme des études sacerdotales avec une exigence toute particulière.

Depuis cinquante ans et plus, les ennemis de l'Eglise ont fait porter presque tout leur effort sur le terrain historique. Après la définition de l'infaillibilité pontificale par l'immortel Pie IX, les sectaires s'étaient jugés, avec raison, trop affaiblis

pour pouvoir semer la division chez les catholiques, avec des objections de pure doctrine. Aussi, ils se ruèrent sur les faits, qu'ils s'appliquèrent à fausser et à dénaturer de leur mieux, fondant ainsi une nouvelle école qui est beaucoup plus une école de mensonge et d'irrégion qu'une école d'études historiques. L'Inquisition, l'Index, l'œuvre civilisatrice des Papes à travers les âges, l'intervention salutaire de l'Eglise dans les grandes questions de droit international et de morale sociale, où la mission d'enseigner qu'elle a reçue de Dieu lui donne la première place, ses fermes revendications en faveur de la vérité et de la justice outragées, ses condamnations portées contre les doctrines subversives qui ont mis, tant de fois, la société en danger, tout était prétexte à travestissement ou à calomnies, dans les ouvrages de ces historiens, ou plutôt de ces pamphlétaires. Pour ces écrivains, il s'agissait, avant tout, comme l'écrivait à M. Jean Guiraud Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, "de déconclider l'Eglise par tous les moyens, sa doctrine, sa hiérarchie, son action religieuse, sociale et intellectuelle dans le monde", et non de dire la vérité.

Nombre de revues et de journaux étaient chargés, dans cet immense complot de corruption intellectuelle, de faire arriver jusqu'aux masses le flot du mensonge. Ils ne faillirent pas à la tâche. Et l'on put entendre les plus ignorants des hommes protester, au nom de la *science*, contre "la tyrannie qu'exerce l'Eglise sur les intelligences". Il va sans dire que ces *savants* acceptaient d'emblée les plus folles légendes, comme celle de la papesse Jeanne, par exemple, du moment que ces fables pouvaient jeter de l'odieux sur l'Eglise catholique.

Quant aux Eglises protestantes, les sachant toutes dans l'erreur, on les laissait bien en paix. C'est à la vérité seulement que les sectaires en veulent, c'est à l'Eglise qui l'a reçue de Dieu qu'ils s'attaquent toujours exclusivement.

Nous nous laisserions aller à un optimisme faux et dangereux si nous regardions la campagne de mensonges historiques, entreprise contre la sainte Eglise depuis plus d'un demi-siècle, comme n'ayant eu aucun effet chez nous. Bon nombre d'intelligences ont été troublées, d'autres, un peu moins nombreuses, ont été faussées par elle, sinon jusqu'à en perdre complètement

la foi, du moins jusqu'à se sentir sérieusement ébranlées dans leurs convictions religieuses. Des prêtres qui sont en contact suivi avec les âmes, même dans notre province, l'ont constaté et ont jeté le cri d'alarme: *Custos, quid de nocte?* L'observateur qui sait voir et écouter n'a eu qu'à regarder et qu'à tendre un peu l'oreille, du reste, pour noter d'assez nombreux et de très visibles signes d'affaiblissement de la foi, dans certains groupes de notre classe instruite, et pour en apercevoir souvent la cause dans des notions historiques puisées à mauvaise source.

C'est au prêtre surtout qu'il incombe de réagir vigoureusement contre ce mouvement descendant, et qui pourrait nous mener loin.

Et c'est par l'histoire de l'Eglise bien apprise et bien enseignée, en même temps que par une formation doctrinale solide, à toute épreuve, que le prêtre canadien français saura garder notre peuple, comme par le passé, dans la voie de la vérité, où Dieu l'a miséricordieusement placé et d'où il ne pourra s'écarter que pour courir à sa perte.

A. H., ptre

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### PAINS D'AUTEL

Q.—Dans notre région, certains curés font venir des hosties pour un, deux ou trois mois à la fois. D'autres, pour se conformer à ce que disent Le Vasseur, Velghe et d'autres auteurs, en font demander tous les quinze jours. Les premiers prétendent que c'est de l'exagération et donc un embarras inutile: il fait si froid dans notre région et si sec dans nos sacristies par suite du chauffage, etc. Qui a raison?

R.—Les hosties consacrées doivent être renouvelées fréquemment (*Rituel Romain*), c'est-à-dire chaque semaine (*Cérémonial des Evêques*); mais il ne faudrait pas différer au delà de quinze jours (Benoit XIV). Telle a toujours été la pratique de l'Eglise (Velghe).

Cette règle n'a pas seulement pour motif d'éviter les dangers de corruption, mais aussi de pourvoir à l'honneur qui est dû à un si grand sacrement.

Mais la fin, que se propose l'Eglise en faisant renouveler fréquemment les saintes espèces, ne sera atteinte que si l'on observe scrupuleusement la prescription du *Rituel*: *hostiæ seu particulæ consecrandæ sint recentes*.

Quand les hosties peuvent-elles être appelées récentes? Elles sont récentes, si elles ne remontent pas à plus de 20 jours disent saint Charles Borromée (au IV<sup>e</sup> Concile de Milan), Baruffaldi et Catalan, ou même à plus de quinze jours, disent Scavini, Falise, Van der Stappen, Bouvry, etc.

La prescription du *Rituel* et l'interprétation qu'en donnent les théologiens ne varient pas avec les conditions plus ou moins favorables à la conservation des pains d'autel.

On dit qu'à Rome, où la rénovation des Saintes Espèces est prescrite pour tous les 8 jours, il n'y avait autrefois, pour les 400 églises de la Ville que deux fournisseurs d'hosties tenus préalablement de promettre par serment en présence du Cardinal Vicaire de ne jamais vendre des hosties dont la confection remonterait à plus de deux semaines.

*Les Ephémérides Liturgiques* en 1903 signalèrent à propos de cette question les paroles importantes de l'évêque de Plaisance dans son troisième synode (1899): "Comme nous voulions dans une matière aussi grave vous parler avec précision, nous avons consulté des chimistes et des physiciens très experts dans leur art pour savoir à quel moment se manifeste ordinairement dans les hosties un commencement de décomposition. Ils m'ont répondu après avoir fait des expériences *ad rem* qu'au bout d'un mois révolu l'on peut entrevoir avec le microscope un commencement de corruption bien que cette décomposition commencée ne puisse en aucune manière être encore constatée à l'œil nu."

Elles sont donc très sages les prescriptions de l'Eglise exigeant qu'il ne s'écoule pas plus d'un mois entre le moment de la confection des hosties et celui de leur consommation. Et ces règles dont on ne peut s'écarter sans grave danger d'irrévérence envers la Sainte Eucharistie atteint non seulement les prêtres qui achètent les hosties mais aussi ceux et celles qui les font. Ce serait évidemment un abus intolérable de fournir au prêtre qui croit se procurer des hosties récentes des hosties faites il y a un mois ou deux.

Pour faire toucher du doigt les graves inconvénients qui résultent de l'altération des hosties nous citerons ici les remarques de Van der Stappen: "Agitur enim de Eucharistia; quæ si panis sit corruptus non conficitur (Missale Romanum); quæ tantum remanet manentibus dumtaxat speciebus (Conc. Trid.); et igitur adesse cessat sub speciebus quæ corruptionem subierint."

—Deinde gravi reatui obnoxius redditur sacerdos negligens hæc mandata. Etenim *si (panis) coeperit corrumpi sed non sit corruptus conficitur (sacramentum) sed conficiens graviter peccat*". (Missale Romanum)

En résumé il faut se procurer tous les quinze jours des hosties fraîches. Vu les facilités que nous offre le service postal actuel la chose est praticable. Il suffit d'une petite organisation qui une fois faite donne entière satisfaction, comme l'expérience l'a prouvé sur plusieurs points du diocèse.

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Eglise incendiée.**—Lundi, 21 février, un incendie a complètement détruit la belle grande église de Beauport. Le feu prit naissance dans la sacristie vers 8.30 heures du matin. On put sauver les Saintes Espèces, de même que les tableaux du Chemin de la Croix, les statues, les bancs et une partie de la balustrade de l'église. Tous les ornements sacrés de la sacristie et même les vases précieux et les registres placés dans la voûte, ont été brûlés; une cloche seule est parfaitement intacte. Les assurances sur l'église et la sacristie incendiées se montent à \$86,000.00. En attendant la reconstruction du temple détruit, les offices se font dans la salle publique de la paroisse.

**Retour de Son Éminence.**—Son Eminence le Cardinal Bégin, accompagné de son secrétaire, M. l'abbé J.-A. D'Amours, est de retour de son voyage de Rome, depuis vendredi le 18 février dernier.

Son Eminence se dit très contente du voyage qu'elle vient de terminer et sa santé n'a aucunement souffert des fatigues du retour.

**Conférences publiques.**—L'Université Laval fait donner encore cette année des conférences publiques sur des sujets d'actualité, littéraires et scientifiques. Les conférenciers, qui sont choisis parmi les professeurs les plus distingués de cette institution, sauront intéresser le public et faire apprécier en même temps les efforts que fait l'Université Laval pour fournir à tous l'occasion de s'instruire.

**Cérémonie religieuse.** Une imposante cérémonie de vêture et de profession religieuse a eu lieu jeudi matin 17 février, à la chapelle du monastère du Précieux-Sang de Lévis.

Ont pris le saint habit: Mlle Alexandrine Lemieux, de St-Lambert, en religion Sœur St-Louis de Gonzague; Mlle Marie-Anne Lavoie, du Lac au Sable, Portneuf, en religion Sœur St-Nom de Jésus.



Ont fait profession religieuse: Mlle Marie Prémont, de St-Roch de Québec, en religion Sœur Marie de la Présentation; Mlle Adelaïde Vézina, de Lauzon, en religion Sœur Thérèse de Jésus.

M. le chanoine Gagné a présidé la cérémonie, assisté de M. l'abbé Prémont, vicaire au Sacré-Cœur de Jésus, et de M. l'abbé E. Lemieux, vicaire à Ste-Claire de Dorchester.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé J.-A. Prémont.

Mgr Gosselin, curé de Lévis, et M. l'abbé Nadeau, aumônier du Précieux-Sang, assistaient à la cérémonie.

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montreal.** — M. l'abbé Albert Marsolais, ancien préfet des études au collège de l'Assomption et ancien curé de St-Paschal-Baylon, est mort dernièrement à l'hospice de la Providence, à l'Assomption.

Il était né à St-Jacques de l'Acadian, le 5 août 1865. Il fit ses études au collège de l'Assomption. Le 5 juillet 1891, S. G. Mgr Fabre l'ordonnait prêtre. Vicaire quelques mois à Notre-Dame de Grâce, il revint bientôt à l'Assomption où il fut successivement professeur, sous-préfet et préfet des études (1891-1905). Il fut ensuite vicaire à Chambly, à St-Édouard de Montréal, puis chapelain au couvent du Bon-Pasteur de Laval. En 1911, il était nommé premier curé de Saint-Paschal-Baylon.

Les funérailles ont eu lieu à l'Assomption. Elles ont été présidées par S. G. Mgr Bruchési, qui a fait l'oraison funèbre du défunt.

— La paroisse de St-Paul l'Ermite a adopté le règlement de prohibition de l'alcool par un vote de 88 voix à 4.

**Ottawa.** — Le 16 février, s'est ouvert par une messe solennelle, à la Basilique, le troisième Congrès biennuel de l'Association d'Éducation d'Ontario, sous la présidence de l'hon. Ph. Landry, président de l'Association et président du Sénat. Cinq cents délégués ont assisté aux délibérations du Congrès. A leur tête on remarquait S. G. Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface, S. G. Mgr Latulipe, évêque de Haileybury, S. G. Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin et Mgr Routhier, vicaire général d'Ottawa.

Le premier jour, des discours ont été prononcés par NN. SS. Béliveau, Latulipe, Charlebois et Routhier et par les Sénateurs Landry et Belcourt qui ont prêché la continuation de la lutte contre le règlement 17 et contre toute tentative du gouvernement ontarien pour enlever aux Canadiens-Français la direction de leurs écoles et leur droit à l'enseignement du français. Ont aussi porté la parole MM. Hervé Roch, Guy Vanier, Omer Héroux, l'abbé Fortin représentant de l'"Action Catholique" de Québec, et S. Genest.

“Les Canadiens-Français luttent pour les droits qu'aucune puissance humaine: loi, législature ou tribunal, ne peut abolir”, a affirmé S. G. Mgr Béliveau.

“On nous demande d'observer la loi, mais la loi véritable doit traduire la volonté divine, et non la tyrannie ou l'oppression”, a déclaré S. G. Mgr Latulipe. J'ai été si intéressé à cette question, a continué l'Evêque-Missionnaire, que je suis allé à Rome et je l'ai exposée au Saint Père, qui m'a dit: “Je suis parfaitement de votre avis.”

Une grande assemblée des Canadiens-Français de la basse-ville d'Ottawa a eu lieu, le soir, à la salle Sainte-Anne sous la présidence de l'abbé Myrand, curé de la paroisse.

M. l'abbé Myrand a été le premier orateur et a protesté contre la tyrannie ontarienne. Des discours ont été prononcés par MM. Boulay, député de Rimouski, Achim, député de Labelle, P.-E. Lamarche, de Nicolet et le Dr Paquet, député de L'Islet. En même temps une autre séance était tenue dans le soubassement de l'Eglise du Sacré-Cœur pour les dames et le corps enseignant. M. Henri Bourassa y donnait une conférence.

Le lendemain, après une messe solennelle à l'Eglise Ste-Anne, où le sermon était prononcé par M. l'abbé Perrier, curé du St-Enfant-Jésus, de Montréal, les congressistes se réunissaient pour entendre M. Bourassa et M. l'abbé Perrier. Puis ils adoptaient à l'unanimité une résolution demandant au Parlement fédéral le désaveu de la législation ontarienne concernant le Règlement 17 et de la création de la commission gouvernementale des écoles séparées d'Ottawa.

A la séance de l'après-midi le R. P. Charlebois O. M. I., a raconté les faits survenus dans le cas des commissaires de Green Valley, et M. Victor Morin a promis que la Société St-Jean-Baptiste de Montréal paierait les amendes que la cour leur a imposées.

L'honorable sénateur Landry a été réélu président de l'Association d'Education.

Dans la soirée, séance de clôture au soubassement de l'église du Sacré-Cœur où les orateurs ont été l'honorable sénateur Landry, M. Victor Morin, président de la St-Jean-Baptiste de Montréal, M. Camille Tessier, avocat de Montréal, vice-président de l'A. C. J. C., MM. Hervé Roch, Preston et l'abbé Myrand.

Ce Congrès où la défense du catholicisme et de la langue française a fait les frais de tous les travaux a obtenu un grand succès.

**St-Boniface.**—Il y a 17,902 élèves dans les trois groupes d'Ecoles bilingues du Manitoba.

Les écoles bilingues canadiennes-françaises sont au nombre de 126 avec plus de 250 instituteurs ou institutrices et sont fréquentées par 8,793 élèves.

Les écoles bilingues allemandes sont au nombre de 61, comptent 73 institutrices ou institutrices et sont fréquentées par 2,814 élèves.

Les écoles bilingues ruthènes et polonaises sont au nombre de 111 avec 144 institutrices ou institutrices et 6,513 élèves.

“Ces chiffres, disent *Les Cloches de Saint-Boniface*, ne comprennent pas les écoles libres de Winnipeg, de Brandon, de Portage-la-Prairie, de St-Charles et de Dunrea, où l'odieux système de la double taxe pèse toujours sur les contribuables catholiques.”

—Les amendements Coldwell à la loi scolaire, votés en 1912, sont abolis par le gouvernement Norris. Les Canadiens-Français, sans distinction de parti, s'unissent pour résister au clan de ceux qui regardent la Constitution comme un “torchon de papier” et qui leur arrachent cyniquement les derniers lambeaux de libertés scolaires qui leur restaient.

**St-Hyacinthe.**—Pour obvier aux procédures légales qui empêchent la mise en force du règlement de prohibition que les contribuables de Sorel ont voté dernièrement, le Conseil de ville, à sa dernière séance, a adopté un règlement prohibant la vente des liqueurs alcooliques dans les limites de Sorel, à partir du 1er mai prochain.

En conséquence, à cette date, les dix-sept débits de boissons de Sorel dont neuf buvettes, devront fermer leurs portes.

Quant aux tenants de la cruche qui ont intenté les procédures légales pour maintenir contre la volonté de la population le régime cher aux ivrognes, à Sorel, ils en seront pour leurs frais.

**Sherbrooke.**—M. l'abbé J.-Eugène St-Jean, curé à Ste-Bibiane de Richmond, devient curé de St-Thomas de Compton. Il est remplacé à Richmond par M. l'abbé I.-A. Lavallée, curé de Compton.

**Valleyfield.**—On annonçait dernièrement la mort de M. l'abbé Joseph Quesnel, curé de St-Louis-de-Gonzague.

M. l'abbé Quesnel naquit à Ste-Philomène, en 1858. Après ses études au Collège de Montréal il fut ordonné prêtre, en 1886. D'abord professeur à son Alma Mater (1886-87), il fut ensuite vicaire à St-Jacques (1887-89) à St-Vincent-de-Paul, (1889-91) au Sacré-Cœur (1891-92) et enfin à St-Polycarpe (1892-93).

En 1893, S. G. Mgr Eward l'appela à la cure d'Ormstown, où il passa dix-huit ans. En 1911, il devenait curé de St-Louis-de-Gonzague, où il est mort après une longue maladie de deux ans.

**Alexandria.**—Il s'est trouvé un magistrat pour condamner à la prison ou à l'amende deux commissaires d'écoles canadiens-français MM.

Médéric Poirier et Jean Ménard, parce que, en dépit de l'inique règlement XVII, ils ont persisté à faire enseigner le français dans une école où quarante enfants sur quarante-cinq sont des Canadiens-Français.

Chassés de l'école, à laquelle ils fournissent les trois-quarts de ses ressources, par ce jugement, qui bafoue le droit naturel, la constitution et le gros bon sens, tout comme s'il avait été fabriqué en Prusse, les catholiques canadiens-français de Green-Valley fondent une école paroissiale française, sous le vocable du Sacré-Cœur, en se chargeant pour cela, de \$25 à \$40 de contribution en surplus de ce qu'ils ont à payer pour rien à l'Etat. Le maintien de la tradition française et catholique coûte cher à ceux qui ont à cœur de ne pas la trahir! Mais le gouvernement d'Ontario ne gagne ni force ni prestige à maintenir ce régime d'iniquité et de persécution.

**Haileybury.**—Le Vicariat apostolique du Témiscamingue vient d'être élevé au rang de diocèse, avec siège à Haileybury (Ontario). S. G. Mgr Latulipe échange son titre d'évêque de Catenna pour celui de premier titulaire du nouveau siège.

Cette nouvelle crée, dans tout le pays, une satisfaction profonde, car l'Evêque missionnaire est universellement estimé, et l'immense région du Témiscamingue a jusqu'ici trop bénéficié de son zèle éclairé pour qu'on ne se réjouisse pas de voir Rome, en même temps qu'elle récompense ce zèle, assurer aux ouailles de Mgr Latulipe la continuation de son exercice.

Nous nous joignons aux diocésains du Témiscamingue pour présenter au nouvel évêque d'Haileybury nos respectueuses félicitations.

**LePas.**— Les catholiques canadiens-français de LePas, Man. ont généreusement résolu de s'imposer librement le fardeau de la double taxe, afin de reconstruire leurs écoles séparées telles qu'elles existaient avant l'absorption du Keewatin par le Manitoba. S. G. Mgr Charlebois fournira de son indigence apostolique \$100 par année dans ce but.

Et le gouvernement manitobain vole aux pauvres catholiques pour des écoles où leur conscience leur interdit d'envoyer leurs enfants des sommes dont seuls bénéficient les protestants.

C'est là ce-qu'on appelle de la liberté!

Et ensuite on verra des imbéciles ou des gens de mauvaise foi établir entre les palais scolaires élevés et soutenus par l'Etat en partie avec de l'argent volé, une comparaison avec les pauvres maisons d'écoles élevées à coup de sacrifices par les catholiques, et leur reprocher de ne pas avoir fait plus vaste et plus confortable.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

AU MANITOBA

Le ministère Norris vient de présenter à la législature manitobaine un projet de loi demandant le rappel pur et simple de la clause 258 du règlement Laurier-Greenway.

Or, cette clause, elle autorisait l'enseignement bilingue au Manitoba.

La voici:

*Lorsque dix élèves, dans une école, parleront le français ou une langue autre que le français comme langue maternelle, on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou dans telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue.*

C'est aussi clair que c'est brutal: par la volonté d'un Thornton quelconque, ministre de l'Éducation dans le cabinet Norris, il n'y aura plus, en dépit du droit et malgré le bon sens, que des écoles *unilingues*, dans la province du Manitoba.

Et le projet Thornton ne manquera pas d'être adopté définitivement par la législature provinciale: ils sont quarante contre huit, là-dedans, pour décréter l'abolition des écoles bilingues du Manitoba et pour déchaîner contre la langue française la persécution accoutumée.

Et voilà où nous en sommes, dans un pays qui se prétend civilisé, du respect des droits garantis à ceux qui ne sont pas le grand nombre.

Ce qui vient de se passer dans les chambres manitobaines avait eu comme prélude une comédie qu'il est bon de ne pas ignorer.

Il fallait dénigrer les écoles bilingues pour se donner un prétexte de les abolir. Et cette tâche avait été assumée par quelques instituteurs fanatiques de langue anglaise, membres du *School Master's Club* et valets du gouvernement.

Or, voici la petite aventure qui vint gêner leur travail sans, toutefois, les empêcher de conclure à la nécessité de faire disparaître du Manitoba l'enseignement bilingue.

Sous le titre: *Ignorance et fanatisme*, le *Manitoba* du 23 février raconte comme il suit ce qui s'est passé au beau milieu des délibérations de cette valetaille aplatie:

"A une assemblée du *School Masters' Club*, tenue le 14 février, trente-cinq des têtes dirigeantes des maisons d'éducation de Winnipeg ont passé une résolution réclamant l'abolition de l'enseignement bilingue.

Mais parmi les membres de ce club, il y avait, heureusement, le Frère Joseph, directeur de l'École Provencher.

Ces messieurs du club avaient cherché à tenir le Frère Joseph éloigné du débat. Mais le Frère Joseph, qui a du flair et de la poigne, obtint du président, par courtoisie, la permission de poser à l'assemblée trois questions:

—“Y a-t-il des messieurs qui parlent une autre langue que l'anglais dans cette réunion?”

—“Non.

—“Y en a-t-il qui dirigent une école bilingue.?”

—“Non.

—“Y en a-t-il qui aient déjà dirigé une école bilingue?”

—“Non.

—“Et vous prétendez discuter sur le bilinguisme!! Et le Frère Joseph de leur tomber dessus pendant trois quarts d'heure, à la grande consternation de l'assistance.

“Si votre résolution est imprimée dans les journaux, ajoutez-il, veuillez mentionner le fait que je suis en faveur du bilinguisme.”

Et savez-vous ce que les grands quotidiens de Winnipeg ont fait? Et bien! ils ont fait paraître la résolution sans mentionner la protestation du Frère Joseph.

Loyauté, honorabilité, politesse, tout y est!!”

Oui, tout y est et rien ne manquera à l'édit de persécution que signera bientôt contre les Canadiens français, le lieutenant-gouverneur du Manitoba: ni l'arbitraire, ni l'injustice, ni le ridicule. Ce sera un autre Règlement XVII!

Seulement celui-ci pourrait bien avoir le sort de l'autre.

D'ores et déjà, on peut être certain que les Canadiens français du Manitoba ne s'en laisseront pas imposer par le décret Thornton. Ils le mettront sous leurs pieds en continuant à se servir des droits naturels et constitutionnels qui subsistent toujours, en dépit des lois scélérates qu'on fabrique pour les abolir.

Et si l'on veut savoir quel accueil nos gens ont fait aux déclarations gouvernementales de vendredi dernier, qu'on lise ces fières paroles que M. Noël Bernier écrit dans le *Manitoba*:

“Nous entrons dans une période de lutte aigue et d'anxiété.

Une chose est certaine, cependant; qu'on ne s'y trompe pas: la langue française vivra en ce pays. Oui, elle vivra sûrement si nous nous unissons.

Cette union, elle est déjà considérable parmi nous. Il faut la rendre parfaite. Nous voulons tous ardemment que l'assemblée qui aura lieu vendredi prochain à Saint-Boniface groupe définitivement les énergies nationales,—en dehors des partis politiques.

Haussons nos cœurs et nos âmes à la hauteur des devoirs impérieux qui se dressent devant nous. Pourvoyons-nous d'une implacable fermeté.

Et une fois la bataille engagée, on verra qu'il est plus facile de passer une loi dans une législature que de nous voler nos droits.'

Notre vaillant confrère, la *Liberté* de Winnipeg déclare à son tour:

"Bah! c'est la guerre qu'on nous offre. Eh! bien nous l'acceptons. Ce ne sera point chose nouvelle pour nous. Il y a cent cinquante ans que sous le drapeau britannique nous nous battons pour que les gouvernants respectent leur parole et celle de leur souverain. Il y a longtemps que nous avons appris que leur foi vaut encore moins que la foi punique.

L'école bilingue disparaissant, cela veut dire dans la pensée des maîtres du jour que nous allons devenir de force Anglo-Saxons. C'est là qu'ils se trompent. Anglo-Saxons, nous ne le sommes point; Anglo-Saxons nous ne le serons jamais. Le moule anglais n'a pas été fait pour nous. Nous sommes trop fiers pour y être pétris; il y a chez nous trop des parties nobles pour que nous y puissions entrer.

Cela, les gouvernants l'oublient. Pourtant, ils ne le devraient pas. La prodigieuse résurrection des Acadiens, après un acte de tyrannie qui ferait rougir de dépit les Teutons, s'ils le connaissaient, devrait leur enseigner que nous ne mourrons pas, que nous enterrons tous nos persécuteurs, aussi bien Norris et Thornton que Greenway. Qu'ils voient seulement ce qui s'est passé autour d'eux. Ce faible rameau français que leurs précurseurs dans la persécution ont voulu arracher en 1890 est déjà un jeune chêne vigoureux qui se rit de la tempête.

Mais non, ce sont des aveugles. Ils n'ont qu'une chimère: unifier le pays sous la botte saxonne. Eh! bien, ils en crèveront de cette chimère, qu'ils en prennent notre parole.

Nous ne serons pas des Anglo-Saxons; nous demeurerons des Canadiens-français; nous le serons plus que nous ne l'avons jamais été. Cette langue anglaise qu'on veut entrer de force, à la manière prussienne, dans le gosier de nos enfants, nous la chasserons de nos foyers, nous la bannirons de nos conversations. Nous aurons pour le verbe de France l'amour que le soldat donne à son drapeau déchiqueté par les balles et noirci par la poudre. Plus il est au fort de la mêlée, plus il lui est cher. De même en sera-t-il de notre chère langue française.

Lutter, c'est vivre. Messieurs nos persécuteurs peuvent se préparer à nous voir vivre une vie intense."

La persécution sévira donc de long en large par toute la province du Manitoba. On y reblessera encore ceux qu'on y avait déjà blessés ou leurs fils si les pères ne sont plus là. Il y aura une rédition, au Manitoba, de toute l'ignominieuse tragédie qui se joue, à l'heure qu'il est, dans l'Ontario.

N'importe! Du moment que la résistance s'y fera aussi obstinée que brutale se fait l'attaque; aussi longtemps que les victimes mordront la main de leurs bourreaux et refuseront de se laisser égorger; tant qu'on ne se sera pas résigné au douloureux martyre pour la langue maternelle, les sinistres farceurs qui nous font souffrir en seront pour leurs frais et tous ces petits Domitiens finiront peut-être par se faire étrangler en tâchant d'étrangler les autres,

Nos frères du Manitoba ont bien tout ce qu'il faut pour soutenir avec gloire la lutte douloureuse qu'on leur impose.

Le pasteur sans pareil qui les a défendus si longtemps contre la mente de loups qui leur livre, en ce moment, un nouvel assaut, n'est plus là, il est vrai, pour protéger son troupeau fidèle; mais il a laissé son manteau à un fils qui a les saintes audaces et l'endurante énergie de celui dont il a recueilli la houlette; et le troupeau lui-même, il y a longtemps que rien ne le fait trembler.

On entendra encore, dans le Manitoba, le fier rugissement du lion et des lionceaux qui y gardent contre les loups la langue française et la foi catholique: il suffira pour sauver l'une et l'autre.

Un dernier mot.

Si l'édifice de la condédération, construit avec tant de patience par les grands hommes d'Etat de 1867 ne flambe pas de fond en comble, un de ces jours, ce ne sera certes pas la faute des incendiaires criminels qui y promènent la torche après l'avoir arrosé de poix et d'huile.

Nous ne souhaitons qu'une chose: qu'on les arrête à temps.

AUBERT DU LAC.

---

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.



**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00  
Actif du Fonds de Pension le 31  
décembre 1915 - - - - - \$772,698.99

**L'ANNÉE DU MILLION**

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1915.

| ANNÉES        | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|---------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| (31 déc) 1909 | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1911          | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1913          | 349      | 24,492                  | 47,957   | 428,745.31   |
| 1915          | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau [Chef : 126, [St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, [Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

**SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.**

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centimes.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNE** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1781.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | PAR MOIS |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.88 |
| 2   | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.11   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41   | 376.89   | 556.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05   | 510.19   | 756.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1630.97   |
| 5   | 323.73   | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.28   | 1943.06   |
| 6   | 394.44   | 789.00   | 1183.30  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2337.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37   | 1084.92  | 1637.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.69   |
| 9   | 619.70   | 1239.61  | 1889.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.39   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17   | 1906.60  | 2850.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.38   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64  | 2461.64  | 3698.46  | 4944.83  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78  | 2657.95  | 3988.01  | 5347.67  | 6646.35   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87  | 2859.19  | 4291.46  | 5772.29  | 7152.69   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03  | 3068.55  | 4604.09  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35  | 3283.21  | 4926.15  | 6556.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91  | 3504.36  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                   |            |
|-------------------|------------|
| \$ 5.00 ou moins  | à deux     |
| de 5.00 à \$10.00 | à six "    |
| de 10.00 à 20.00  | à dix "    |
| de 30.00 à 50.00  | à quinze " |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 1886

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickleurs sur articles métalliques  
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUÉBEC

**EDITION NOUVELLE ET  
DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

**LIBRAIRIE DU CLERGÉ**

**J.-P. GARNEAU**

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL**

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

**Editeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.**

**Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières  
Livres de prix.**

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée  
scolaire, etc., etc.**

**Catalogue illustré adressé sur demande.**



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

## J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église      Téléphone 5502      QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

— VOS —

## FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est papé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.